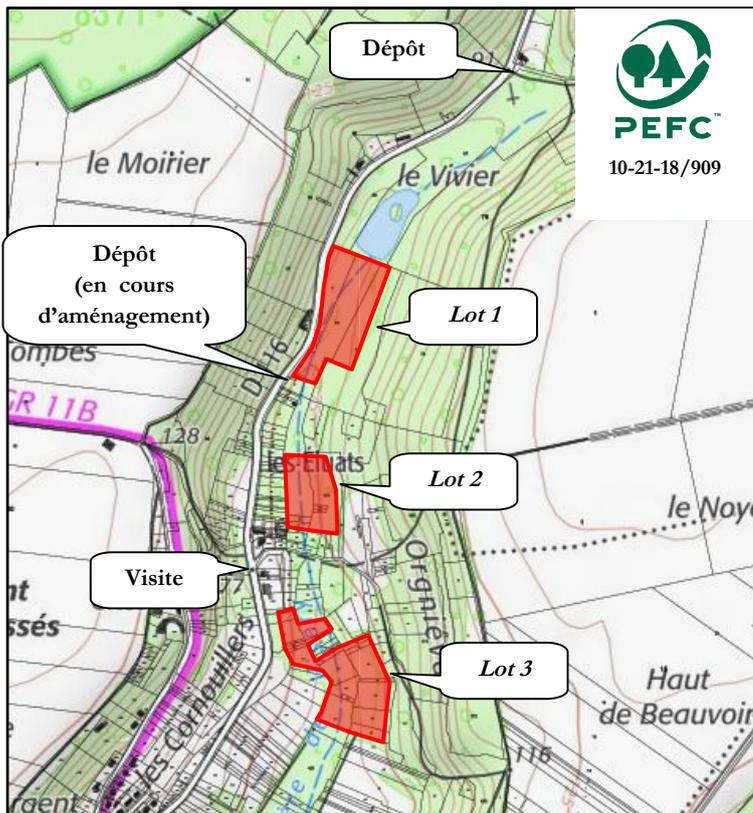


Vente Sur Pied et en Bloc



10-21-18/909



Propriétaire : GF Saint-Sulpice  
 Certification : PEFC : 10-21-18/909  
 Département : Oise (60)  
 Localisation : Compiègne Sud  
 Commune : Orrouy  
 Lieu-dit : Les Eluats  
 Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) : Longitude : 2,867496°  
 Latitude : 49,303723°  
 Point de Rencontre : Voir dépôt / plan ci-contre  
 Sécurité conseillé

Essence principale	<b>Peuplier Robusta</b>
Volume présumé	<b>859 m3</b>
Nombre d'arbres	<b>408</b>
Volume moyen	<b>2,1 m3</b>

Nature coupe : coupe rase  
 Parcelles PSG : 3 et 4  
 Surface : 5 hectares environ  
 Limites : fossé et peinture  
 Marquage : un point de peinture verte au corps  
 Visite : se reporter au plan ci-contre ou Bastien Carlier au 06.10.24.13.29  
 Lot estimé par Expert : JMP, BC, MM et LE  
 SAS Cegeb  
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne  
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20  
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site [www.monreseaumobile.fr](http://www.monreseaumobile.fr)

Clauses générales EFF/FNB  
 Conditions particulières de juin 2020

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Robusta		2	6	20	35	50	31	17	7	3					171	316	1,85
2	Robusta			2	7	17	24	21	16	6	1	1	1			96	207	2,15
3	Robusta			2	4	18	22	40	29	20	2	4				141	336	2,38
<i>Observation :</i>		<i>Dont 8 pieds gélifs</i>														<b>408</b>	<b>859</b>	<b>2,1</b>

**Clauses particulières**

Préambule : les arbres des enclaves ont été cerclés à la peinture rouge

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Terrain apte à la replantation. Mise en tas ou andain des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : au Nord

Délai d'exploitation : 15 octobre 2021

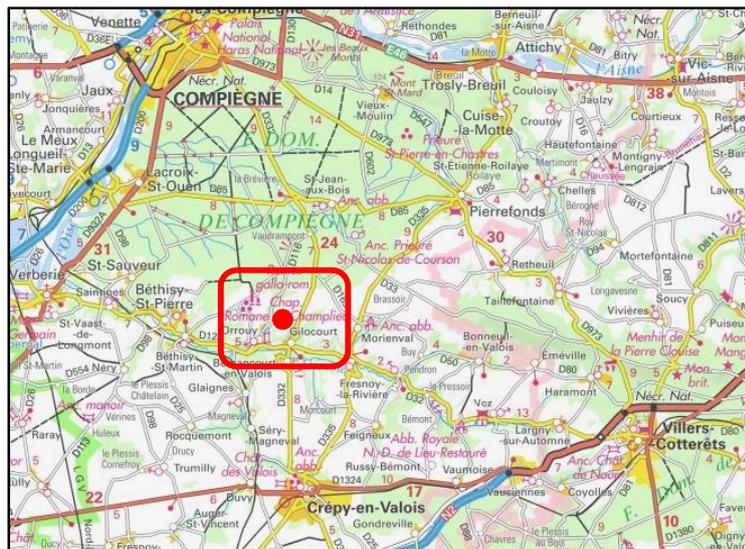
Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant  
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.12.2020  
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.03.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.



« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution